



Dans une perspective de changement social, Relais-femmes développe, en concertation avec les milieux féministe, communautaire, universitaire et syndical, des projets de formation et de recherche en matière de condition des femmes.

Devenir membre de Relais-femmes, c'est bénéficier de ce lieu de réflexion féministe; c'est également participer à son évolution.



Oui, notre groupe souscrit à la mission de Relais-femmes et désire devenir membre* ou renouveler son adhésion

nom du groupe

nom de la personne ressource

adresse postale

ville code postal

adresse électronique

() _____

téléphone

Oui, je souscris à la mission de Relais-femmes et je fais une demande d'adhésion comme membre actif individuel

nom de la personne ressource

adresse postale

ville code postal

adresse électronique

() _____

téléphone

Cotisations annuelles

Du 1er juillet au 30 juin _____

- 1re demande d'adhésion*
- Renouvellement
- Contribution de soutien ou don

Membres actifs

Associatif 50\$
Individuel 35\$

Membres alliés

Institution féministe 50 \$

Comité de condition féminine :

Groupe coopératif ou associatif 50\$
Syndicat 150 \$

Vous pouvez également soutenir les actions de Relais-femmes par une cotisation de soutien ou par un don.

* Pour une demande d'adhésion s.v.p. joindre à ce formulaire dûment rempli, vos statuts et règlements ainsi que votre paiement.

Relais-femmes est un organisme féministe de formation, de recherche et de concertation qui œuvre à la transformation des rapports sociaux dans une perspective de développement et de diffusion de nouveaux savoirs et de renouvellement des pratiques.

Cette mission s'actualise :

En formation par :

- ∞ la mise en place d'espaces de réflexion et de construction de savoir;
- ∞ le transfert de connaissances;
- ∞ l'utilisation de la combinaison des savoirs (théoriques, savoir-faire et savoir-être) afin de soutenir les groupes de femmes et les groupes communautaires.

En recherche par :

- ∞ le développement d'activités de recherche initiées tant par Relais-femmes qu'élaborées en collaboration en favorisant une approche de recherche-action;
- ∞ la diffusion de résultats de recherche.

En concertation par :

- ∞ le soutien de la concertation entre les groupes de femmes;
- ∞ le maintien de structures partenariales qui favorisent la rencontre entre les chercheuses et nos membres.

Relais-femmes

469, rue Jean Talon Ouest, bureau 412 - Montréal (Qc) H3N 1R4
(514) 878-1212 relais@relais-femmes.qc.ca

www.relais-femmes.qc.ca

www.relais-femmes.qc.ca

Les catégories de membres

- ∞ les membres actifs associatifs
- ∞ les membres actives individuelles
- ∞ les membres alliés

Peut être membre de Relais-femmes, à la fois l'instance locale, l'instance régionale, l'instance provinciale d'un même groupe, ou chacune séparément. Peut aussi être membre de Relais-femmes tout groupe autonome, toute institution ou tout comité de condition féminine hors Québec.

Les droits des membres ...

- ∞ Participer à toutes les activités de Relais-femmes
- ∞ Recevoir les avis de convocation aux assemblées générales
- ∞ Assister à ces assemblées
- ∞ Prendre la parole
- ∞ Voter
- ∞ Être éligible à un poste au conseil d'administration

... selon les catégories

Membres actifs associatifs et individuels : tous les droits

Membres alliés : tous les droits sauf les deux suivants :

- ∞ voter à l'assemblée générale et
- ∞ occuper un poste au conseil d'administration.

Membre actif

Peut être membre actif de Relais-femmes, tout groupe autonome de femmes ou composé majoritairement de femmes, tout comité de condition féminine et toute femme qui souscrit à la mission et aux objectifs de Relais-femmes.

Conditions d'admission

Membre actif associatif :

Tout groupe autonome de femmes, un groupe autonome composé majoritairement de femmes ou un comité de condition féminine doit satisfaire aux conditions suivantes :

- ∞ ses orientations, ses objectifs et ses activités visent à permettre aux femmes d'accéder à l'égalité et à l'autonomie;
- ∞ il existe depuis au moins trois mois;
- ∞ il soumet sa demande au conseil d'administration

Membre active individuelle :

a) pour être membre active individuelle de Relais-femmes, toute femme doit satisfaire aux conditions suivantes :

- ∞ elle soumet sa demande au conseil d'administration

b) le conseil attribue le statut de membre active individuelle aux employées de Relais-femmes.

Membre allié

Peut être membre allié de Relais-femmes toute institution féministe* et tout comité de condition féminine* qui souscrit à la mission et aux objectifs de Relais-femmes.

Conditions d'admission

Pour être membre allié de Relais-femmes, toute institution féministe et tout comité de condition féminine doit satisfaire aux conditions suivantes :

- ∞ ses orientations, ses objectifs et ses activités visent à permettre aux femmes d'accéder à l'égalité et à l'autonomie;
- ∞ il soumet sa demande au conseil d'administration

* voir définitions dans les règlements généraux de Relais-femmes